

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 15 décembre 2022, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse
Madame Ginette Laliberté, conseillère
Monsieur Patrice Godin, conseiller
Monsieur Hilarius Peter, conseiller
Madame Karine Trahan, conseillère
Monsieur Bernard Martel, conseiller

Est absent : Monsieur Yvan Courchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2022-12-311 1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h04.

Adoptée.

2022-12-312 2. Adoption de l'ordre du jour

Les élus affirment avoir été convoqués dans les délais prescrits pour cette séance extraordinaire.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
4. Période de questions réservée au public
5. Adoption des prévisions budgétaires 2023
6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
7. Levée de la séance.

Il est proposé par Ginette Laliberté
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

3. Présentation du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

La mairesse procède à la présentation du budget 2023 et du Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025. Un document explicatif a été rendu disponible pour le public présent.

4. Période de questions réservée au public

Les citoyens posent des questions exclusivement portées sur le budget et s'en déclarent satisfaits.

2022-12-313

5. Adoption des prévisions budgétaires 2023

Attendu que conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre;

Attendu que le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées;

Attendu qu'une copie des prévisions budgétaires 2023 a été mise à la disposition du public ;

En conséquence,

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2023 tel que présenté. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ces prévisions budgétaires soient publiées sur le site internet ainsi que par la poste.

2022-12-314

6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Attendu que le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente;

Attendu qu'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025 a été mise à la disposition du public;

Attendu que la mairesse a donné les explications requises;

En conséquence,

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025 tel que présenté.

Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ce plan triennal d'immobilisation soit publié sur le site internet ainsi que par la poste.

Adoptée.

2022-12-315

7. Levée de la séance

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu de procéder à la levée de la séance à 19h45.

Adoptée.

Sylvie Laval
Mairesse

Julie St-Laurent
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Sylvie Laval,
Mairesse